

L'EXPRESS

Juin 2024

Volume 39

Numéro 2



Merci à nos bénévoles !

Pages 5 et 12



**Pelletée de terre
historique**

À lire en page 6

MOT DU MAIRE

Enfin, le mois de juin est arrivé ! Et qui dit juin, dit début de l'été, et surtout le moment de donner le coup d'envoi aux activités estivales.



Encore une fois, vous avez été nombreux à vous déplacer au parc Boardman le 2 juin pour rencontrer vos élus et les questionner sur les différents sujets qui vous préoccupent lors du BBQ du conseil municipal.

Sachez que c'est toujours un plaisir renouvelé d'aller à votre rencontre pour vous faire le bilan de nos projets réalisés l'an dernier, en plus de vous exposer les projets que le conseil municipal a l'intention de mettre de l'avant dans les prochains mois.

Deux jours plus tôt, soit le 31 mai, vous étiez nombreux également à assister à la soirée reconnaissance, dont le but est de souligner l'apport exceptionnel de nos bénévoles et de nos bâtisseurs.

Cette année, nous avons rendu hommage à deux bénévoles émérites qui ont marqué, chacun à leur façon, la Ville de Delson. Il s'agit de Richard Croussette et Claude Monette. Vous trouverez tous les détails en page 5.

Nous en avons profité également pour féliciter le président sortant du Club de l'âge d'or, Jean-Claude Boisvert, et Raymond Angelillo, qui comptent chacun plus de 40 ans de bénévolat, et qui ont reçu à ce titre la médaille du lieutenant-gouverneur, le 11 mai dernier.

Autres projets

Parmi les autres projets qui devraient retenir notre attention en 2024, notons celui de la plantation massive de 2 000 arbres qui a débuté il y a quelques semaines et qui devrait se terminer à l'automne 2025.

Pour la municipalité, il s'agit d'une grande première puisque cette plantation massive d'arbres s'inscrit dans le cadre de notre engagement à remplacer chaque arbre coupé.

Voilà une bonne nouvelle environnementale qui devrait en réjouir plusieurs.

Comme autres projets importants, notons la deuxième phase des travaux de réfection de la rue Principale Sud, entre la rue Marsan et la route 132, qui inclut la réfection de la rue Marsan. Cette mise en chantier devrait débuter cet été.

Ces travaux viendront mettre un point final à notre objectif de rendre plus sécuritaire l'une des artères les plus achalandées de la Ville. D'ailleurs, on en voit déjà les résultats positifs avec la phase 1, où on y trouve une magnifique rue avec trottoirs d'un côté et une piste cyclable de l'autre.

Toujours dans la même veine, le projet de complexe sportif, en partenariat avec notre municipalité voisine Sainte-Catherine, va bon train. L'ouverture de ce complexe, dont la première pelletée de terre a eu lieu il y a quelques semaines, est prévue à l'automne 2025.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas aborder la question du transport en commun, un sujet fort d'actualité ces temps-ci, non seulement à Delson et les environs, mais aussi dans l'ensemble de la région métropolitaine.

En tant que préfet de la MRC de Roussillon et président de la Table des préfets de la Couronne-Sud, je vous assure être très impliqué dans cet important dossier, dont l'objectif est de maintenir un service de qualité pour l'ensemble de nos usagers, tout en tenant compte de notre capacité de payer.

Sur ce, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un merveilleux été et à profiter des belles journées ensoleillées à venir pour passer du bon temps en famille et entre amis.

Christian Ouellette
Maire de Delson



M. Éric Lecourtois
District 1 – Centre-Ville



M. Jean-Michel Pepin
District 2 – Saint-Laurent



M^{me} Marcelina Jugureanu
District 3 – de la Tortue



M. Claude-Marc Raymond
District 4 – de la Gare



M. Réal Langlais
District 5 – Vieux Delson



M^{me} Nathalie Thauvette
District 6 – des Cheminots

Plantation de 2 000 arbres d'ici l'automne 2025

La Ville de Delson est fermement engagée dans la lutte aux changements climatiques et en faveur du développement durable. À l'occasion du Jour de la Terre, le 22 avril dernier, elle a procédé à la première pelletée de terre marquant la plantation de 2 000 arbres sur son territoire d'ici l'automne 2025.

Pour l'occasion, le maire M. Christian Ouellette, le conseiller municipal M. Réal Langlais, et les horticulteurs de la Ville se sont retrouvés chez la citoyenne madame Nicole Picard pour procéder à la plantation d'un érable dans l'emprise municipale.

Cette nouvelle initiative remplace la remise annuelle d'arbres. La plantation de ces milliers d'arbres constitue une grande première à Delson. Elle s'ancre dans cet engagement concret de la Ville à remplacer chaque arbre coupé.

Ce printemps, plus de 500 arbres ont ainsi été plantés dans les emprises de la municipalité. Et autant le seront à l'automne prochain. Puis, 1 000 autres arbres seront également plantés selon la même formule en 2025.

« C'est une très bonne nouvelle, a noté le maire M. Christian Ouellette. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du conseil municipal de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger notre environnement et ainsi prendre le virage vert souhaité par la grande majorité de nos citoyens et citoyennes. »

Différentes essences

La plantation comporte plusieurs essences d'arbres dans les rues dans le but de favoriser une diversité et permettre une meilleure résistance aux maladies. Les arbres sont de différentes grosseurs et sont adaptés à leur environnement (espace disponible, fil électrique, etc.).

Les endroits des plantations ont été judicieusement choisis par la Municipalité en fonction des contraintes de sol et des infrastructures souterraines à la suite d'un repérage.

À terme, cette plantation vise à augmenter la canopée à Delson, à réduire les gaz à effet de serre ainsi qu'à fournir de l'ombre et de la fraîcheur, notamment, tout en permettant d'offrir un milieu naturel plus vert et sain aux citoyens et citoyennes.

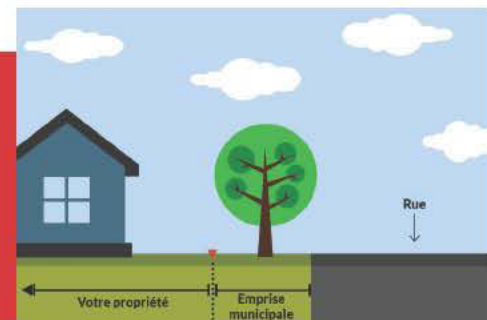


9 BIENFAITS DES ARBRES

- Ils ont des effets bénéfiques sur notre santé mentale
- Ils produisent de l'oxygène
- Ils absorbent les bruits, mais aussi les polluants atmosphériques
- Ils captent 25 % du CO² responsable du réchauffement de la planète
- Ils atténuent les risques de débordement des égouts lors des pluies abondantes
- Ils permettent l'existence d'une faune et d'une flore diversifiée
- Ils rafraîchissent l'air ambiant en projetant de l'ombre et en rejetant dans l'air l'eau absorbée
- Ils contribuent à la beauté des quartiers et rehaussent la valeur des propriétés
- Ils peuvent réduire les besoins en climatisation en agissant comme parasol

Qu'est-ce que l'emprise municipale?

L'emprise municipale est une zone de terrain située à l'avant de chaque propriété. Elle appartient à la Ville. Elle peut être utilisée pour divers projets tels que la plantation d'arbres, l'élargissement des rues ou la construction de pistes cyclables, par exemple.



ACTUALITÉS

Plus de 160 citoyens et citoyennes au BBQ du conseil municipal

Plus de 160 citoyens et citoyennes ont participé au BBQ du conseil municipal organisé sous un chapiteau au parc Boardman le 2 juin dernier.

Comme par les années passés, les élus ont pu échanger avec les citoyens et les citoyennes dans une ambiance décontractée et prendre en note leurs préoccupations et leurs vœux afin d'améliorer leur qualité de vie.

« Nous tenons à remercier tous les Delsonniennes et les Delsonniens de leur participation à ce BBQ. Échanger avec eux sur les sujets qui leur tiennent à cœur nous offre la possibilité de comprendre leurs besoins et de travailler à la réalisation de certaines de leurs aspirations », a mentionné le maire M. Christian Ouellette.

En plus de répondre aux questions posées, M. le maire a pris la parole publiquement au nom des élus pour faire état des réalisations de l'année 2023. Il a aussi abordé les principaux projets qui sont sur la table en 2024 et 2025.

Les membres du conseil municipal tiennent à remercier tous les citoyens qui se sont déplacés pour partager leurs idées et en profitent pour féliciter tous les employés ainsi que tous les commerçants de Delson qui ont permis que ce BBQ soit un franc succès.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA VITESSE

La campagne de sensibilisation à la vitesse « Vas-y mollo! Ici... on ralentit! » est de retour sur nos différentes plateformes afin d'inciter les automobilistes à lever le pied et à se détendre lorsqu'ils sont au volant.

Rappelons que le concept mise sur la symbolique du mouvement « peace and love » des années 60, cette époque harmonieuse au rythme lent et fluide et très ancrée dans le moment présent.

Cette campagne complète nos autres mesures visant à protéger l'ensemble des usagers de la route, tels les bollards, les bacs à fleurs, les radars pédagogiques et les panneaux lumineux pour des traverses piétonnières.

Encore cette année, la Ville de Delson ne néglige rien pour rendre ses rues toujours plus sécuritaires!

VAS-Y MOLLO!
ICI... ON RALENTIT!



ACTUALITÉS



La Ville souligne l'apport de ses bénévoles

Soucieuse de reconnaître l'apport annuel de ses bénévoles à l'enrichissement de la vie communautaire, sportive et sociale de la municipalité, la Ville de Delson a tenu sa traditionnelle Soirée reconnaissance au Centre sportif le 31 mai. Environ 375 personnes y ont assisté sous le thème western.

Par l'organisation de cette magnifique activité, la Ville désirait à nouveau remercier les gens qui mettent temps et énergie au service de la communauté de différentes façons.

« Cette soirée est très importante pour la municipalité puisqu'elle permet de mettre en lumière le travail de tous nos bénévoles qui, de par leur contribution, rendent la vie des gens meilleurs », a souligné le maire M. Christian Ouellette.

Ce dernier s'est fait un plaisir, une fois de plus, d'introniser des bénévoles d'exception qui se démarquent par leur parcours extraordinaire. Fait particulier cette année, deux hommages posthumes ont été rendus, respectivement à M. Richard Croussette et à M. Claude Monette.

Richard Croussette

M. Croussette a résidé à Delson pendant plus de 30 ans. Il est décédé à l'âge de 64 ans en mars 2009. Marié à Lyne Croussette, que plusieurs citoyens et citoyennes connaissent parce qu'elle a été à l'emploi de la Ville de Delson pendant plus d'une trentaine d'années, M. Croussette semblait aussi avoir épousé la municipalité.

Ce mécanicien diesel de métier a surtout fait sa marque comme entraîneur bénévole au sein de l'Association du hockey mineur de Delson.

De ses années comme entraîneur, on se souviendra notamment de sa saison à la tête de l'équipe Midget, où ses joueurs avaient réalisé un parcours parfait sans défaite. M. Croussette a été intronisé au Temple de l'action bénévole.

Claude Monette

M. Claude Monette est une figure bien connue à Delson.

Fils de Conrad Monette, fondateur des Autobus Monette, l'aîné de la famille a grandi à Delson. Il est décédé le 18 janvier 2017, la veille de son 77^e anniversaire.

Celui qui était diplômé en administration des affaires de l'Université d'Ottawa a laissé une marque indélébile auprès de la communauté. D'abord, en tant que dirigeant de la compagnie d'autobus fondée par son père, qu'il aura su gérer de main de maître pendant plus de 25 ans.

Puis, en tant que conseiller municipal pendant deux mandats, de 1989 à 1997, et en tant que bénévole émérite au sein de plusieurs organismes, dont le Club Optimiste et la Fondation Anna-Laberge pendant plus de 30 ans également.

M. Monette a été intronisé au sein du Panthéon des bâtisseurs.

Deux autres reconnaissances

Le conseil municipal a également profité de la cérémonie pour souligner la contribution exceptionnelle de MM. Jean-Claude Boisvert et Raymond Angelillo. Tous deux ont récemment reçu la médaille du lieutenant-gouverneur en reconnaissance de plus de 40 ans de bénévolat chacun.

M. Boisvert a surtout fait sa marque avec le Club de l'âge d'or, le défunt Club Kinsmen et la Ligue de pétanque, alors que M. Angelillo s'est notamment démarqué avec le défunt Club Optimiste. Le Club des copains et le comité du HLM de Delson.

Prix et soirée western

En plus de pouvoir profiter d'un copieux repas, de l'animation et d'une soirée dansante, les invités ont eu droit à un cadeau de bienvenue et au tirage de prix de présence. Une œuvre sur toile créée sur place par l'artiste Annie Thériault a notamment été offerte à la gagnante Audrey Delsemme. Au cours de la soirée, les invités ont également pu essayer de dompter un taureau mécanique! Bref, une autre Soirée reconnaissance dont les bénévoles se souviendront longtemps!



Première pelletée de terre pour la construction du complexe sportif

Ça y est! La cérémonie protocolaire soulignant la première pelletée de terre du Complexe sportif Delson | Sainte-Catherine a eu lieu le 6 mai dernier en compagnie de nombreux dignitaires.

Cette cérémonie a symbolisé bien plus que le début de la phase de construction, elle a marqué l'importance de ce projet d'envergure et l'impact positif qu'il aura sur la vie sportive et communautaire de la région.

Le complexe est construit dans le prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord à Delson, aux limites du territoire de Sainte-Catherine. Son ouverture est prévue à l'automne 2025.

Le complexe se veut un lieu de choix pour tous les sportifs du territoire du Roussillon et les organismes régionaux, en offrant des installations sportives à vocation spécialisée et multiples, dont des terrains de soccer intérieurs et des plateaux multisports pour la pratique de golf, de baseball, de football et bien plus.

Il est possible de suivre la construction en images sur le site Web du complexe, de même que de s'abonner à une infolettre pour être informé. Le Complexe sportif Delson | Sainte-Catherine a aussi sa page Facebook.

Rappelons que sa construction bénéficie d'une subvention de 7,5 M \$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



Retraites et arrivées

Nous aimerions souhaiter une bonne retraite à Danielle Thivierge, horticultrice, Daniel Maillé, col bleu (tous deux sur la photo), ainsi qu'à Nathalie Malenfant, technicienne en administration, et France Dumas, adjointe administrative. La Ville de Delson vous remercie pour vos années de service!

Par la même occasion, nous voulons souhaiter la bienvenue à Marjorie Allard, préposée à la trésorerie, Timothy Monette, régisseur sportif, et Alexandre Domingue Poirier, coordonnateur communautaire et événements, ainsi qu'à Ariane Lépine, commis à la bibliothèque, Ethan Makonzo, manœuvre aux loisirs. Bienvenue!

ACTUALITÉS

Franc succès de Familles en fête!

Plus de 1 000 personnes ont participé à la 3^e édition de l'activité Familles en fête au parc Arthur-Trudeau, le 11 mai. Spectacle de magie et chimie, jeux gonflables et d'adresse, mur d'escalade, kiosques d'organismes et dîner aux hot dogs, etc., tout avait été prévu pour combler les participants aux participantes. Sachant que cet événement lançait officiellement la programmation des activités estivales, l'été s'annonce prometteur à Delson!



Un très joyeux 100^e anniversaire M^{me} Martin!

C'est avec une immense fierté que le maire, M. Christian Ouellette, a tenu à souhaiter, au nom du conseil municipal, un très joyeux 100^e anniversaire à M^{me} Constance Martin, à l'occasion d'une fête organisée par les membres de sa famille le 24 mai dernier.

Mariée à M. André Bisson, qui a été conseiller municipal dans les années 1960, M^{me} Martin est mère de quatre enfants, grand-mère de sept petits-enfants et arrière-grand-mère de neuf arrière-petits-enfants. Aux côtés de son époux, alors conseiller municipal, M^{me} Martin a joué un rôle important dans le développement et l'épanouissement de la Ville de Delson.



Articles admissibles à la subvention

- Bornes de recharge pour les véhicules électriques;
- Tondeuses manuelles;
- Tondeuses électriques;
- Pompes de douche à débit réduit;
- Systèmes d'arrosage écologique;
- Barils de récupération d'eau de pluie;
- Toilettes à faible débit.

La Ville bonifie son programme de subventions vertes

Soucieuse de promouvoir de meilleures pratiques environnementales et d'inciter ses citoyens et citoyennes à l'importance de poser des gestes écoresponsables, la Ville de Delson a bonifié son programme de subventions pour l'achat de produits écologiques.

Lors de la séance régulière du 9 avril dernier, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 737 afin d'augmenter le nombre de produits admissibles et de permettre aux citoyens et citoyennes d'obtenir une aide financière correspondant à 50 % du prix d'achat jusqu'à un maximum de 125 \$ par résidence, taxes incluses, par propriétaire et au même moment par locataire d'un même immeuble.

Les articles subventionnés ont été sélectionnés soit parce qu'ils permettront d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les gaz à effet de serre ou l'utilisation de l'eau potable.

« Voilà une très bonne nouvelle qui devrait réjouir les citoyens et citoyennes qui font des efforts considérables pour protéger et valoriser l'environnement dans lequel ils vivent », a déclaré le maire Christian Ouellette.

En espérant que ce programme bonifié puisse également trouver écho auprès de celles et de ceux qui

ne sont toujours pas convaincus de l'importance d'adopter de saines pratiques environnementales dans notre lutte quotidienne contre les changements climatiques. »

Les citoyens et citoyennes qui souhaitent se prévaloir de ce programme doivent remplir en ligne sur notre site Web le formulaire « Demande de subvention écologique » sous l'onglet Services en ligne » et soumettre les pièces justificatives. Les achats doivent être effectués entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Subventions de la MRC de Roussillon

À noter que la Ville de Delson ne subventionne plus les lames déchiqueteuses afin d'éviter des doublons, puisque la MRC de Roussillon l'offre également.

Ce faisant, la municipalité peut dégager des sommes supplémentaires au bénéfice de la population.

La Municipalité profite de l'occasion pour inciter les citoyens et citoyennes à se prévaloir des subventions complémentaires de la MRC. Outre les tondeuses déchiqueteuses et les lames, elles visent les produits d'hygiène féminine, les couches lavables pour bébé et les compostières domestiques.

Consommons l'eau de manière responsable

Saviez-vous qu'à Delson, la consommation d'eau potable dépasse quotidiennement de 114 litres par foyer la cible provinciale à atteindre d'ici 2025? Cet été plus que jamais, respectons les consignes d'arrosage en vigueur et apprenons à réduire le gaspillage.

Rappelons que l'utilisation de l'eau potable est encadrée par un règlement municipal, qui impose certaines restrictions durant la saison estivale. D'ailleurs, celui-ci a été mis à jour à l'automne dernier pour encore mieux protéger cette ressource, assurer une distribution adéquate à l'ensemble du territoire desservi par l'usine de filtration de Candiac et économiser l'argent des contribuables.



Adoptez la pratique des gouttières vertes

La Ville de Delson souhaite sensibiliser les propriétaires à l'importance de « débrancher » les gouttières des résidences pour qu'elles déversent correctement leurs eaux pluviales plutôt que dans le drain français ainsi que directement ou indirectement dans le réseau d'égout municipal.

À Delson, comme dans plusieurs autres villes du pays, les gouttières non conformes peuvent provoquer des refoulements d'égout et des surcharges des usines d'assainissement des eaux et ainsi de contribuer à la détérioration de l'eau de nos cours d'eau.

Le raccordement des gouttières au drain français peut également causer des dommages aux propriétés puisqu'il peut en résulter de l'infiltration d'eau et l'apparition d'eau dans les sous-sols.

Ainsi, et afin de se conformer au règlement 516-97 en vigueur, les propriétaires de maisons unifamiliales du territoire doivent s'assurer que leurs gouttières déversent les eaux pluviales sur une surface perméable au sol (pelouse, plate-bande, haie de cèdres, pavé alvéolé, etc.) à une distance minimale de 1,5 m du bâtiment et évitant l'infiltration vers le drain français.



Assistance

Les citoyens et citoyennes qui ont des doutes sur leur branchement actuel peuvent communiquer avec le Service du développement durable du territoire afin d'être guidés pour rendre leurs installations conformes. Ensemble, relevons ce défi d'adaptation aux changements climatiques!



Disposition des déchets dangereux

L'été rime souvent avec grand ménage! Chaque année, des incidents parfois graves se produisent lorsque des matières dangereuses comme du chlore, des produits d'entretien de piscine, des piles, des contenants sous pression et des bonbonnes de propane sont jetés.

Nous vous invitons à déposer vos matières dangereuses aux bons endroits. Soyez vigilants pour la sécurité et pour l'environnement!

À retenir

Ne jamais mélanger des produits dangereux dans un même contenant. Garder ces produits dans leur contenant d'origine et les fermer de façon hermétique. Pour plus d'informations et pour connaître les lieux de dépôt, nous vous invitons à consulter l'outil **Où ça va** sur le site Web de la MRC de Roussillon.



1
Maintenant
une fois
par mois

1er avril

Info-
collectes.ca

Collecte des volumineux

Nous désirons rappeler aux citoyens et citoyennes que la collecte des volumineux a désormais lieu une fois par mois. À Delson, leur collecte a lieu à chaque première collecte du mois des ordures.

Exceptionnellement, il y aura deux collectes en juillet, les 8 et 22 juillet, en raison de la période des déménagements.

Rappelons également que les volumineux sont des meubles ou des objets plus volumineux que le bac et qui ne peuvent être compressés ou démontés, tel un sofa ou un matelas.

VIE DE QUARTIER

La réglementation municipale à propos de...

La piscine

L'obtention d'un permis est nécessaire pour l'installation d'une nouvelle piscine, son remplacement, ainsi que pour rendre conformes les installations existantes sans clôture. Les permis sont disponibles en ligne.

Rappelons que les propriétaires de piscines installées avant le 1er novembre 2010 bénéficient d'un droit acquis et qu'ils ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer aux normes du gouvernement provincial.

De plus, les propriétaires sont invités à lire le règlement sur l'utilisation de l'eau potable, mis à jour à l'automne dernier, qui encadre clairement le remplissage des piscines. (*Règlement de zonage 901 et Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*)



L'installation des foyers extérieurs

L'installation d'un foyer extérieur ne nécessite pas de permis, mais seuls ceux préfabriqués, brevetés et conçus expressément à cette fin sont autorisés. Le foyer doit obligatoirement être installé dans la cour arrière à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment principal, de toute construction accessoire et de tout équipement accessoire et, à une distance minimale de 3 mètres d'une ligne de terrain. Sa hauteur maximum ne doit pas dépasser 2 mètres, incluant la cheminée.

Le foyer extérieur doit être installé de façon permanente sur une surface incombustible et muni d'un pare-étincelles adéquat ainsi que d'une cheminée avec pare-étincelles (*Règlement de zonage 901*).

De plus, en vertu du règlement sur les nuisances numéro 1010-01, la fumée ne doit pas incommoder le voisinage. (*Règlement de zonage 901 et Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*)



La présence d'un arbre sur un terrain

Il faut un arbre minimum en façade :

« Tout terrain sur lequel on érige ou sur lequel est présent un bâtiment principal doit conserver ou planter au minimum un arbre dans la cour avant et un autre dans la cour avant fixe (dans le cas d'un terrain d'angle ou d'un terrain transversal) ». (*Règlement de zonage 901*)



L'abattage et l'émondage d'un arbre

Toute personne qui désire abattre un ou des arbres dont le diamètre est supérieur à 10 cm (mesure prise à 30 cm du sol) doit au préalable obtenir un certificat d'autorisation auprès de la municipalité. Seules des raisons précises sont autorisées, comme le fait que l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable, par exemple. (*Règlement sur les permis et certificats 907*). Il est défendu de procéder à l'écimage, à l'étêtage, à l'élagage sévère d'un arbre ou à toute autre action ayant un lien causal avec sa mort. (*Règlement de zonage 901*)



La pelouse

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain doit entretenir la pelouse de son terrain ainsi que celle située dans l'emprise municipale. La pelouse ne doit pas excéder 15 centimètres de hauteur. (*Règlement sur les nuisances 1010-01*)



Horaire et matériaux acceptés à la déchetterie

Le site permanent de dépôt de matériaux secs est situé au garage municipal dans le parc industriel au 61, rue Beauvais à Delson.

L'horaire est le suivant :

- Le mardi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h
 - Le mardi de 8 h 30 à 16 h (jusqu'au 2 novembre)
- La déchetterie est fermée lors des jours fériés.

Matières acceptées	Avec frais	Gratuit
Asphalte	***	
Batteries d'auto		X
Béton, dalles de patio	***	
Bonbonnes de gaz		X
Branches, troncs d'arbres, souches		X
Carton		X
Dormants de chemin de fer	***	
Matériaux de construction (bois, portes, fenêtres, bardeaux d'asphalte, etc.)	***	
Matériel électronique (ordinateurs et accessoires, téléphones, télécs, etc.)		X
Métal		X
Pneus déjantés (10 \$ avec jante)		X
Peintures, incluant teintures, vernis, époxy, laques, protecteurs de bois		X
Piles de tout genre		X
Résidus domestiques dangereux (produits d'entretien, huiles, diluants à peinture, chlore, pesticides, etc.)		X
Terre en petite quantité, sable, sable de piscine, tourbe, gravier, pierre naturelle		X
Appareil de réfrigération ou de climatisation		X

*** Tarification

- 15 \$ pour un volume de déchets secs égal ou inférieur à 1 mètre cube, soit l'équivalent du contenu d'un coffre de voiture
- 25 \$ pour un volume de déchets secs supérieur à 1 mètre cube mais égal ou inférieur à 3 mètres cubes, soit l'équivalent d'une remorque de format régulier
- 40 \$ pour un volume de déchets secs supérieur à 3 mètres cubes, soit l'équivalent du contenu d'une boîte de camionnette, d'une fourgonnette ou d'une remorque à 2 essieux

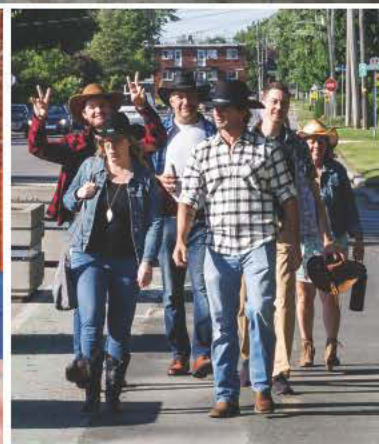
Paiement par carte de débit ou argent comptant.

Dates à retenir

- ✓ **23 juin**
Veillée québécoise dans le stationnement du Centre sportif dès 16 h
- ✓ **24 juin**
Bureaux fermés à l'occasion de la fête nationale
- ✓ **1^{er} juillet**
Bureaux fermés à l'occasion de la fête du Canada
- ✓ **1^{er} juillet au 14 juillet**
Fermeture du Palais du patin pour son entretien annuel
- ✓ **9 juillet**
Séance régulière du conseil municipal
- ✓ **20 juillet**
Spectacle de Martin Deschamps sur le parvis de l'église
- ✓ **22 juillet**
Date d'échéance du 3^e versement des taxes 2024. Le paiement peut être fait par Internet, chèque, comptant ou débit
- ✓ **17 août**
Épluchette de blé d'Inde dès 15 h en face de l'hôtel de ville
- ✓ **24 août**
Spectacle du Derick Bross band sur le parvis de l'église
- ✓ **2 septembre**
Bureaux fermés à l'occasion de la fête du Travail
- ✓ **3 septembre**
3^e collecte de branches de l'année
- ✓ **14-15 septembre**
Ventes-débarras autorisées

Saviez-vous que ?

Les comptes de taxes scolaires sont postés en juillet par les Centres de services scolaires. Ils doivent être payés auprès d'eux et non à la Ville de Delson. Assurez-vous de bien choisir votre fournisseur lors de votre paiement en ligne.



L'EXPRESS DELSON



Abonnez-vous à l'infolettre!

Nouvelles, événements, inscriptions, avis, rappels et bien plus!
Infolettre.delson.ca

Coordination de l'Express : Service des communications en collaboration avec tous les services de la Ville

Conception graphique: AJ Stratégies
Révision linguistique: Plus-que-parfait
Impression: Summum impression

Photos: Ville de Delson, Denis Germain, Shutterstock et Pixabay

Dépot légal | Bibliothèque nationale du Québec | Tirage 750 exemplaires

ville.delson.qc.ca

